11562 - Le musulman sera-t-il récompensé d’avoir appris les mathématiques ?

question

L’enseignement des mathématiques à un étudiant dans le seul but de complaire à Allah génère t-il une récompense ou pas ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si les mathématiques sont utiles aux musulmans et qu’on les étudie dans l’intention de les mettre au service de la communauté, l’on sera récompensé pour cette intention.

Mais elles ne sont pas assimilables aux sciences religieuses. En effet, elles relèvent des choses instrumentales licites, dans la mesure elle permettent de réaliser des intérêts communs, d’où la récompense due à leur acquisition.

La règle religieuse veut qu’une chose soit ou bien interdite ou bien réprouvée ou recommandée ou obligatoire. Ce qui couvre un vaste champs.Nous disons, par exemple, que la vente est en principe licite, mais elle peut devenir recommandée ou réprouvée. Si quelqu’un veut vous acheter quelque chose qui lui permette de se sauver la vie, comme la nourriture ou une boisson, comment juger l’acte de vendre dans ce cas ?

L’acte de vendre est ici obligatoire. Si une autre personne veut acheter de vous du raisin pour le transformer en vin, l’acte de vendre devient alors interdit. Si une troisième personne veut acheter de l’eau pour faire ses ablutions puisqu’il ne peut pas obtenir de l’eau autrement, l’achat de devient obligatoire.

C’est pourquoi nous disons que quand l’acte ordinaire devient le moyen de réalisation d’une chose légale, il devient lui-même légal. En revanche, s’il devient le moyen de réalisation d’un acte

interdit, il devient interdit.